

## Conditions générales de vente.

1. **Opposabilités.** Les présentes conditions générales régissent les relations contractuelles entre le photographe et ses clients, et sont réputés acceptées par la seule passation d'une commande. Sauf convention écrite contraire, toutes autres conditions générales ne sont pas opposables.
2. **Affichage.** Un exemplaire des présentes conditions générales est porté à la connaissance du client, préalablement à sa commande.
3. **Propriété.** Les travaux vendus demeurent la propriété du vendeur jusqu'à paiement intégral du prix. L'acheteur s'engage en conséquence à restituer le travail impayé à la première demande du vendeur. Le cas échéant, celui-ci pourra faire reprendre le travail impayé en quelque lieu qu'il se trouve, aux frais et risques de l'acheteur.
4. **Droits d'auteur**
  - a. L'utilisation de mes documents est soumise aux dispositions des lois en matière de droits d'auteur et de droits voisins et est strictement limitée à la description qui est faite sur la facture ou le bon de commande. Sauf stipulation contraire expresse, je conserve la propriété intellectuelle sur mes travaux. La cession d'un document n'entraînant ni ne présument pas la cession des droits d'auteur, toute reproduction, publication, exposition et toute utilisation généralement quelconque de mes documents (en dehors d'un usage privé) ne peut se faire que dans les conditions préalables suivantes :
    - i. avec mon accord (écrit) ;
    - ii. avec la mention claire de ma signature ou de mon nom, sous la forme « Marc Bossiroy- Photographe- année », en regard de chaque reproduction ;
    - iii. moyennant paiement des droits d'auteur relatifs à l'usage visé, selon les tarifs de la SOFAM.
  - b. Les fichiers numériques, négatifs, diapositives, esquisses, lay-out restent ma propriété.
  - c. L'utilisation de mes documents n'engage que la seule responsabilité de l'utilisateur, unique responsable des autorisations nécessaires vis-à-vis des personnes et des biens représentés sur les documents, ainsi que les textes et légendes qui accompagnent son utilisation.
  - d. En cas de cession des droits de reproduction, ceux-ci n'interviennent qu'après paiement du prix convenu et dûment stipulé comme tel sur la facture.
  - e. Mes documents ne peuvent être cédés à des tiers sans mon autorisation écrite. Le client sera tenu responsable de toute violation de cette interdiction.
  - f. Il ne peut en aucun cas être fait un nouvel original ou une copie, de quelque nature et par quelque moyen que ce soit ( scanning, reprographie, photocopie, vidéo, manipulation électronique, digitale ou analogique), de mes documents, sauf autorisation écrite et préalable.
  - g. Le client est tenu de respecter les droits moraux liés à mes œuvres. Le client s'engage à respecter l'intégralité de mes œuvres et notamment à ne pas les tronquer ou les déformer sans mon accord. Il veillera également à un rendu fidèle des couleurs originales.
  - h. A défaut de respecter les clauses relatives aux droits d'auteur, aux droits de reproduction et au droit moral lié à mes œuvres photographiques, je me réserve le droit de réclamer des dommages et intérêts tels que prévus par SOFAM ( Société d'auteurs dans le domaine des arts visuels). Plus spécifiquement, les principes fondamentaux et tarifs relatifs aux arts visuels sont de stricte application ( cfr www. Sofam.be).
5. **Annulation.** L'annulation d'une commande par le client donne lieu, sans mise en demeure préalable, à une indemnité de 15 % de la valeur du travail projeté, avec un minimum de 50 euro.
6. **Etudes et avant-projets.** Les études, avant-projets, projets et épreuves, qui ne sont pas suivis, dans la période prévue, par une commande ferme, sont facturés au client au tarif horaire en vigueur, augmenté des frais engagés. Dans ce cas, aucune utilisation, quelle qu'elle soit, n'est autorisée.
7. **Responsabilité.** ; le client accepte le fait, par rapport aux épreuves, aux prévisualisations sur écran ou en regard avec d'autres travaux livrés précédemment, que des divergences de couleurs sont possibles du fait de limitations techniques.
8. **Délais.** La livraison des travaux se fait dans les délais et aux conditions convenues. Au cas où aucun délai de livraison ne serait spécifiquement établi, mon engagement est de fournir le client dans un délai raisonnable et correspondant aux usages de la profession. Le retard dans la livraison ne peut en aucun cas donner lieu à l'annulation de la commande ou à une indemnité de retard.
9. **Réclamations.** Pour être valable, toute réclamation doit être faite par écrit au plus tard dans les 7 jours qui suivent la réception des travaux.
10. **Paiement.** Les factures sont payables dans les 15 jours qui suivent la date d'émission, sauf stipulation contraire spécifique sur la facture même. Il n'est pas renoncé à ce droit en tirant une traite sur l'acheteur. Toute facture impayée après la date d'échéance est majorée de plein droit d'un intérêt de 12 % l'an. Les parties conviennent de fixer forfaitairement l'indemnité pour non-paiement, couvrant les frais de rappel et de contentieux, à 10% du montant impayé, avec un minimum de 50 €. Cette indemnité forfaitaire est indépendante des dommages et intérêts pour violation des droits d'auteur, ainsi que les frais de procédures et intérêts judiciaires.
11. Le non-paiement d'une seule facture à son échéance rend exigible de plein droit le solde dû sur toutes les autres factures, même non échues.
12. A l'exclusion de toute autre, la législation Belge et les décrets de la Région Wallonne s'appliquent à la présente convention.
13. Les tribunaux compétents en cas de litige sont la Justice de paix de Namur, et les Tribunaux de 1<sup>er</sup> instance et de Commerce de Namur.

**MARC  
BOSSIROY**  
PHOTOGRAPHE

www.mbo-photos.be

+32/(0)477/465.204

Num Entreprise: BE-0889.144.659